



1. Modifications concernant le dépôt des comptes annuels des asbl et des fondations

1.1. À compter du 17 mars 2008, les comptes annuels des ASBL et des fondations pourront être établis et déposés sous forme de fichier structuré.

Depuis avril 2007, les grandes et très grandes ASBL et les fondations qui sont tenues de déposer leurs comptes annuels auprès de la Banque nationale peuvent également procéder au dépôt par Internet, sous la forme d'un fichier PDF. À compter du 17 mars 2008, elles pourront également le faire sous forme de fichier structuré.

Tant le secteur privé que la Banque nationale ont veillé à mettre au point un logiciel convivial pour l'établissement et la validation des comptes annuels sous forme de fichiers structurés afin que ceux-ci puissent être envoyés à la Banque au moyen de l'application "Dépôt par Internet", comme c'était déjà le cas pour les entreprises.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet www.centraledesbilans.be > Dépôt des comptes annuels > Nouveautés en 2008 concernant les comptes des associations et Sofista.

Le tarif du dépôt des comptes annuels des ASBL sous forme de fichier structuré s'élève à 68,78 euros (contre 123,23 euros pour le dépôt sous la forme d'un fichier PDF et 129,28 euros pour le dépôt sur papier).

1.2. Utilisation d'une page de garde spécifique pour les comptes annuels non normalisés des ASBL

Les ASBL et les fondations qui sont soumises à des règles comptables spécifiques en vertu d'une réglementation ou d'une législation particulière ne sont pas tenues de suivre le modèle de comptes annuels normalisés, pour autant que leurs comptes annuels soient au moins équivalents.

Il appartient au conseil d'administration de ces associations ou fondations d'apprécier, sous leur responsabilité et sous le contrôle du commissaire en fonction, si les obligations comptables spécifiques auxquelles elles sont soumises sont au moins équivalentes à celles qui s'appliqueraient à elles en vertu du droit commun.

Si une ASBL décide d'établir ses comptes annuels selon un modèle dérogatoire, le lecteur doit en être clairement averti. C'est pourquoi les ASBL et les fondations qui établissent leurs comptes annuels selon un modèle spécifique sont désormais tenues d'utiliser une page de garde particulière. Celle-ci mentionne les dispositions légales ou réglementaires qui justifient l'utilisation d'un modèle dérogatoire. Elle est disponible sur le site Internet www.centraledesbilans.be > Dépôt des comptes annuels > Nouveautés en 2008 concernant les comptes des associations et Sofista.

2. Nouvelles fonctionnalités de Sofista 2008

À dater du 17 mars 2008, l'application en ligne Sofista 2007 laissera place à une nouvelle version, Sofista 2008. Cette nouvelle mouture du programme destiné à l'établissement des comptes annuels sous forme de fichier structuré contient une série de nouvelles fonctionnalités.

2.1. Les grandes et très grandes associations et les fondations pourront désormais établir leurs comptes annuels à l'aide de Sofista, au choix selon le "modèle complet pour les associations" ou le "modèle abrégé pour les associations". Les données des comptes annuels devront être soumises à une série de validations avant de pouvoir être déposées par voie électronique. L'une de ces validations comprend les contrôles arithmétiques et logiques, parmi lesquels un certain nombre de contrôles légaux et de contrôles complémentaires. Les comptes annuels qui ne satisfont pas aux contrôles légaux seront refusés; le non-respect des contrôles complémentaires n'entraînera, en revanche, pas le refus des comptes annuels.

2.2. La récupération des données de l'exercice précédent

Sofista 2008 permet de récupérer les données de l'exercice précédent pour autant que le fichier XBRL de l'année précédente ait été conservé.

L'option "Établissement des comptes annuels avec récupération des données de l'exercice précédent" a été ajoutée sur la page d'accueil de Sofista 2008. En cliquant sur cette option, vous pouvez rechercher le fichier XBRL de l'année précédente au moyen du bouton "parcourir". Les données de l'exercice précédent sont alors automatiquement complétées dans les zones prévues à cet effet.

2.3. Établissement des comptes annuels dans une autre langue

Dans Sofista 2008, il est désormais possible de convertir dans une des langues nationales un fichier de comptes annuels préalablement établi dans l'autre langue nationale. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur l'option "Établissement des comptes annuels dans une autre langue". Les comptes annuels concernés doivent être téléchargés et Sofista propose de convertir le fichier dans une autre langue nationale. Les zones de texte doivent évidemment être complétées manuellement dans la langue souhaitée.

3. Consultation gratuite en ligne des comptes annuels

Depuis le 4 février 2008, les comptes annuels peuvent être consultés gratuitement en ligne sur le site Internet www.centraledesbilans.be > Consultation des comptes annuels. Depuis lors, quelque 8.000 comptes annuels par jour sont consultés par cette voie.

Vous pouvez bien entendu toujours vous procurer des copies de comptes annuels auprès de la Banque. S'il s'agit de la procédure à suivre obligatoirement pour les documents qui ont été déposés il y a plus de cinq ans et qui ne peuvent être consultés en ligne, elle peut également être suivie pour les documents plus récents qui sont disponibles en ligne. Ce service n'est cependant pas gratuit.

Les copies demandées vous seront livrées, au choix:

- par e-mail, par fichier de comptes annuels au format PDF. Le prix s'élève dans ce cas à 6,05 euros par fichier, TVA incluse;
- par fax, par courrier ou au guichet de l'un de nos sièges. Le prix s'élève dans ce cas à 0,30 euro par page, TVA incluse (hors frais d'expédition éventuels).

Vous pourrez obtenir de plus amples informations sur le site Internet www.centraledesbilans.be > Consultation des comptes annuels.

4. Évolution du nombre de dépôts par internet

Le graphique qui suit (mis à jour jusqu'en janvier 2008) fait clairement apparaître que depuis avril 2007, lorsque le dépôt sur disquette a été supprimé, la plupart des comptes annuels sont déposés par Internet. La majeure partie d'entre eux sont déposés sous forme de fichier structuré. Il s'agit du type de dépôt le plus rapide et le moins coûteux.

